

Bruxelles, le 1^{er} juin 2021

Belfius lance Belfius Equities Move,
un compartiment de la sicav de droit belge Belfius Equities,
gérée par Belfius Investment Partners SA

**Pour investir dans des entreprises pionnières d'une mobilité
plus propre, plus sûre et plus intelligente**

La mobilité est l'un des grands défis sociétaux actuels, et de nombreuses entreprises s'emploient à le relever. Dans la lignée de ses investissements thématiques, Belfius lance aujourd'hui Belfius Equities Move. Ce nouveau Fonds¹ du futur capitalise sur des sociétés qui contribuent à une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

En distribuant ce nouveau compartiment dédié à la mobilité, Belfius élargit encore son offre d'investissements qui cherchent à la fois à offrir de belles perspectives financières potentielles et à soutenir la transition sociétale vers plus de durabilité.

Le défi de la mobilité

La mobilité d'aujourd'hui a des répercussions indéniables sur la santé, l'environnement, et la qualité de vie au sens large. Quelques chiffres éloquentes :

- Les 12-64 ans passent en moyenne plus d'une heure par jour à se déplacer.² À l'échelle européenne, les navetteurs circulent en moyenne au moins 90 minutes par jour.³
- La population belge effectue les trois quarts de ses déplacements (kilomètres parcourus) en voiture, 16 % en transports en commun et 5% à vélo.⁴

¹ Un fonds, également appelé fonds commun de placement ou sicav, ici, Belfius Equities Move, compartiment de la sicav de droit belge Belfius Equities, est un instrument financier qui vous permet d'investir dans un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, ...) en suivant une stratégie d'investissement déterminée, sans devoir vous préoccuper de la gestion quotidienne.

² Source : SPF Mobilité et Transports Septembre 2020 :

https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/chiffres_cles_mobilite_belgique.pdf

³ Source: Sdworks Europe

⁴ Source : SPF Mobilité et Transports Septembre 2020 :

https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/chiffres_cles_mobilite_belgique.pdf

- En Belgique, le secteur des transports est le plus grand émetteur de CO₂ : il génère à lui seul 22 % des émissions.⁵
- À l'échelle mondiale, 91 % de la population respire un air de mauvaise qualité. La pollution de l'air est à l'origine de 9 % des décès dans le monde – plus que la malaria et le sida réunis.⁶
- Dans les villes, 30 % du trafic provient des automobilistes qui cherchent une place de parking.⁷
- En moyenne, une voiture stationne 90 % du temps. Et dans certaines villes américaines, les parkings prennent plus d'un tiers de la surface au sol.⁸
- Chaque année, les accidents de la route tuent environ 1,35 million de personnes.⁹ En Belgique, le nombre de blessés et de tués sur les routes est en baisse depuis 2005, mais il dépasse encore largement les objectifs européens.¹⁰
- La congestion du trafic a coûté près de 87 milliards de dollars à l'économie américaine en 2018.¹¹

Les entreprises sont sur le pont

L'innovation est à la hauteur du défi. De nombreuses entreprises se focalisent désormais sur le marché d'une mobilité plus durable :

- La mobilité autonome devrait devenir une industrie d'un billion de dollars d'ici 2035.¹²
- Les marchés des systèmes d'assistance à la conduite¹³ et des véhicules connectés¹⁴ sont aussi promis à une croissance importante.
- Le marché de la mobilité partagée va croître à un taux de croissance annuel moyen de 18,6 % pour atteindre 169,82 milliards de dollars (USD) en 2025.¹⁵
- Le marché des vélos électriques devrait passer de 21,1 milliards USD en 2018 à 38,6 milliards USD en 2025.¹⁶
- Les dépenses technologiques pour les initiatives de villes intelligentes dans le monde devraient plus que doubler entre 2018 et 2023, passant de 81 milliards USD en 2018 à 189,5 milliards USD en 2023.¹⁷

Investir utile

Dans ce contexte, Belfius, en tant que promoteur, lance ce 1^{er} juin Belfius Equities Move, un nouveau compartiment thématique destiné à investir spécifiquement dans des entreprises qui développent des solutions pour une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

⁵ Source : SPF Mobilité et Transports Septembre 2020 : https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/chiffres_cles_mobilite_belgique.pdf

⁶ Source : OMS

⁷ Source : "The high cost of free parking" Book by Donald Shoup

⁸ Source : "Rethinking a Lot," Eran Ben-Joseph, MIT Institute

⁹ Source : OMS

¹⁰ Source : SPF Mobilité et Transports Septembre 2020 : https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/resources/files/chiffres_cles_mobilite_belgique.pdf

¹¹ Source : INRIX

¹² source KPMG

¹³ Source : Markets and Markets

¹⁴ Source : Research and Markets

¹⁵ Source : Adroit Market Research

¹⁶ Source : Markets and Markets

¹⁷ Source : Statista Research

Belfius Equities Move est un compartiment de la sicav de droit belge Belfius Equities gérée par Belfius Investment Partners S.A, gestionnaire de fonds. Il s'agit d'un fonds nourricier qui vise à reproduire la stratégie d'investissement du fonds maître Candriam Sustainable Equity Future Mobility, un compartiment de la sicav de droit luxembourgeois Candriam Sustainable qui n'est pas commercialisé en Belgique.

Belfius Equities Move capitalise sur des entreprises sélectionnées par l'Investment Manager Candriam parmi les plus performantes et les plus responsables (critères ESG), et actives dans un de ces 3 domaines :

- **Mobilité plus propre** : technologie des batteries, piles à combustible et à hydrogène, transports publics, véhicules et vélos électriques, contrôle des émissions ...
- **Mobilité plus sûre** : véhicules connectés et conduite autonome, systèmes d'assistance à la conduite, systèmes de circulation de nouvelle génération ...
- **Mobilité plus intelligente** : sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent la mobilité numérique, ville intelligente, économie du partage, mobilité aérienne urbaine,

Critères de sélection rigoureux

Outre cette sélection thématique, des considérations ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont prises en compte. Le compartiment vise ainsi à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées et qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs.

Plus d'informations à ce sujet dans le [prospectus](#).

Vous trouverez plus d'informations sur la méthodologie utilisée et les critères de sélection à partir de la page 4.

Le compartiment Belfius Equities Move comporte des risques et des frais, et le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s).

Vous trouverez de plus amples informations sur le compartiment Belfius Equities Move à partir de la page 4.

Belfius Banque, en tant que promoteur, propose : Belfius Equities Move

Compartiment de la sicav Belfius Equities de droit belge, gérée par Belfius Investment Partners SA.

Catégorie de produit



Vous trouverez de plus amples informations sur belfius.be/categoriesdeproduits.

Caractéristiques

- ISIN : BE6326054051 (Dis) et BE6326033816 (Cap)
- Durée : illimitée
- Prix de souscription minimum : 25 euros
- Valeur nette d'inventaire (VNI) : chaque jour ouvrable bancaire – publication sur le site Internet de BeAMA (beama.be/fr/valeurs-nettes-dinventaire) ainsi que sur belfius.be/fonds avant 12h (heure locale). Les souscriptions après 12h se font à la VNI du jour ouvrable bancaire suivant.

Frais

- Frais d'entrée : maximum 2,5 %
- Conditions de lancement : frais d'entrée de maximum 1 % jusqu'au 30/6/2021 inclus
- Réduction de 10 % des frais d'entrée pour les souscriptions exécutées via Belfius Direct Net, Belfius Mobile ou Belfius Tablet
- Frais courants : 1,92 %, dont 1,50 % de frais de gestion
- Frais de sortie : néant
- Frais de conversion : néant
- Droit de garde dossier-titres : néant
- Swing pricing : oui. L'application du swing pricing a pour objectif de protéger les actionnaires existants contre l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire qu'ils peuvent subir à la suite de frais liés aux entrées et sorties significatives d'autres investisseurs dans le fonds. L'ajustement du mode de valorisation ne devra pas dépasser 2% de la valeur nette d'inventaire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le [prospectus](#).

Grâce au compartiment Belfius Equities Move, vous profitez des évolutions des marchés financiers sans devoir sélectionner vous-même des titres individuels.

Politique d'investissement

Principaux actifs traités : Au minimum 90 % de parts du Fonds Maître Candriam Sustainable Equity Future Mobility qui investit lui-même principalement en actions de sociétés à petite, moyenne et grande capitalisation dans le monde entier, qui proposent des solutions pour une mobilité plus propre, plus sûre et plus intelligente.

Stratégie d'investissement : Le Fonds vise, en tant que Fonds Nourricier, à reproduire la stratégie d'investissement du Fonds Maître.

Le Fonds Maître vise à atteindre une croissance du capital en investissant dans les principaux actifs traités.

Le Fonds Maître a un objectif d'investissement durable. Le Fonds Maître a pour objectif d'investir dans des sociétés qui proposent des solutions pour une mobilité future :

- plus propre (sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent les véhicules et vélos électriques, la technologie des batteries, l'hydrogène, ...)
- plus sûre (sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent la conduite autonome, les véhicules connectés, les systèmes avancés d'aide à la conduite, ...)
- plus intelligente (sociétés qui fabriquent, vendent ou promeuvent la mobilité numérique, la ville intelligente, l'économie du partage, ...)

Le Fonds Maître vise à obtenir un alignement global du portefeuille sur un scénario de température inférieur ou égal à 2,5 degrés. Comme la disponibilité et la fiabilité des données climatiques des entreprises évoluent avec le temps, le fonds vise à être aligné sur un scénario de température égal ou inférieur à 2 degrés – en lien avec les Accords de Paris – d'ici le 1er janvier 2025. Le Fonds Maître vise également à avoir une exposition plus importante que l'indice de référence aux secteurs qui doivent contribuer le plus à l'effort climatique comme les secteurs des transports et le secteur industriel. L'analyse des aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est intégrée dans le processus d'investissement du Fonds Maître.

Le Fonds Maître vise également à exclure les investissements dans des sociétés qui ne respectent pas certaines normes et principes internationaux reconnus (Pacte Mondial des Nations Unies) et qui sont notablement exposées à certaines activités controversées et qui collaborent avec des pays considérés comme ayant des régimes très oppressifs.

Le processus s'accompagne, indirectement via le Fonds Maître, d'une implication active, en particulier au travers du dialogue avec les sociétés et, en tant qu'actionnaire, au travers du vote en assemblée générale. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site internet de la société de gestion et/ou au [prospectus](#).

Le Fonds Maître peut recourir aux produits dérivés, tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables). Le Fonds peut recourir aux produits dérivés dans un but de couverture (se prémunir contre des événements financiers futurs défavorables).

Les rendements offerts par le Fonds seront semblables à ceux offerts par le Fonds Maître avant déduction des frais spécifiques au Fonds.

Valeur de référence (benchmark) : MSCI ACWI (Net Return - dividendes nets réinvestis). Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à une valeur de référence (l'indice).

Utilisation de l'indice :

- comme univers d'investissement. En général, les instruments financiers dans le portefeuille du fonds font majoritairement partie de l'indice. Ceci dit, des investissements en dehors de l'indice sont autorisés.
- dans la détermination des niveaux/paramètres de risque
- à des fins de comparaison de performance

Le fonds étant géré activement, il n'a pas pour objectif d'investir dans tous les composants de l'indice, ni d'investir dans les mêmes proportions que les composants de cet indice. Dans des conditions normales de marché, la tracking error attendue du fonds sera importante, à savoir supérieure à 4 %. Cette mesure est une estimation des écarts de performance du fonds par rapport à la performance de son indice. Plus la tracking error est importante, plus les déviations vis-à-vis de l'indice sont importantes.

La tracking error réalisée dépend notamment des conditions de marché (volatilité et corrélations entre instruments financiers) et peut dès lors s'écarter de la tracking error attendue.

La politique d'investissement a été reprise du document 'Informations clés pour l'investisseur'. Le capital et/ou le rendement n'est/ne sont pas garanti(s) ou protégé(s).

Principaux risques

Indicateur de risque et de rendement synthétique : Niveau de risque 5. Le niveau de risque mentionné reflète la volatilité* de l'historique du fonds, où 1 reflète le niveau de risque le moins élevé et le rendement potentiel le plus faible, et 7 est le niveau le plus risqué avec le rendement potentiel le plus élevé. Ce chiffre peut évoluer dans le temps (tant augmenter que diminuer) et le niveau de risque le plus bas n'implique pas que l'investissement soit 'sans risque'. La volatilité, indiquée par ce niveau de risque, mentionne dans quelle mesure la valeur du fonds peut augmenter ou diminuer.

* Indique dans quelle mesure la valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est élevée, plus le risque lié au fonds et au rendement potentiel est important.

Risques liés aux pays émergents : Les marchés émergents connaissent une volatilité plus importante que les marchés plus mûrs parce qu'ils sont plus sensibles aux facteurs économiques et politiques et que les titres s'y négocient plus difficilement.

Risque de change : Le fonds peut être influencé par les fluctuations des taux de change.

La liste des risques ci-dessus n'est pas exhaustive. De plus amples informations sur les risques pertinents liés au fonds et aux compartiments éventuels du fonds sont disponibles dans le [prospectus](#), dans le document Informations clés pour l'investisseur ou sur belfius.be/risques-investissements.

Fiscalité

Sur la base de la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les revenus octroyés aux investisseurs particuliers en Belgique sont soumis à l'impôt des personnes physiques comme suit :

ISIN : BE6326054051 (Dis)

- Précompte mobilier : la plus-value éventuelle n'est pas soumise au précompte mobilier si le compartiment ne détient pas plus de 10 % en titres de créance en sous-jacent. Si plus de 10 % sont investis en titres de créance, un précompte mobilier de 30 % sera retenu sur la partie de la plus-value qui correspond à la partie sous-jacente investie en titres de créance.
- Précompte mobilier : 30 % de précompte mobilier libératoire sur les dividendes.
- Taxe boursière : pas de taxe boursière à la sortie.

ISIN : BE6326033816 (Cap)

- Précompte mobilier : la plus-value éventuelle n'est pas soumise au précompte mobilier si le compartiment sous-jacent ne détient pas plus de 10 % de créances. Si plus de 10 % sont investis en créances, le précompte mobilier sera prélevé sur la partie de la plus-value qui correspond à la partie sous-jacente investie en créances.
- Taxe boursière (TOB) : 1,32 % (max 4.000 EUR) lors du rachat ou en cas de conversion des parts de capitalisation en parts du même compartiment ou d'un autre compartiment.

Pour plus d'informations relatives au précompte mobilier et à la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB), veuillez contacter votre conseiller financier. Les investisseurs qui ne sont pas soumis à l'impôt belge des personnes physiques doivent s'informer du régime d'imposition qui leur est applicable.

Nous vous recommandons de lire le document '[Informations clés pour l'investisseur \(KIID\)](#)', le [prospectus](#) et la [fiche produit \(Cap\)](#), [fiche produit \(Dis\)](#) avant de prendre une décision d'investissement. Ils sont disponibles gratuitement en français et en néerlandais dans toutes les agences de Belfius Banque et via [belfius.be](#).

Notre service de gestion des plaintes (complaints@belfius.be), le Negotiator Claims (negotiation@belfius.be) et l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles ([ombudsfin.be](#)), sont là pour vous aider.

Contacts presse

Belfius Banque & Assurances

Ulrike Pommee, + 32 (0)2 222 02 57 / ulrike.pommee@belfius.be - press@belfius.be